



---

## 47<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue Interactif avec le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires**

Genève, le 30 juin 2021

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse remercie Mme Callamard pour son dernier rapport et la félicite pour le travail effectué pendant la durée de son mandat : elle s'est attaquée à une grande variété de domaines importants où des violations du droit à la vie sont commises. Un de ces domaines d'importance pour la Suisse a été son travail sur les obligations et responsabilités des groupes armés non étatiques en matière de droits de l'homme. Elle a montré que l'application du droit international des droits de l'homme comble un vide juridique lorsque des groupes armés non étatiques exercent des fonctions similaires à celles d'un gouvernement. De plus, elle a fait prendre conscience que, pour les victimes de violations des droits de l'homme, l'accès à un recours et à une réparation est fondamental, quel que soit l'auteur de la violation ou de l'abus. La Suisse soutient cette perspective, orientée vers la victime et ses besoins, et remercie Mme Callamard pour sa collaboration dans ce domaine.

Monsieur le Rapporteur spécial,

La Suisse vous souhaite la bienvenue et beaucoup de succès dans vos efforts pour contribuer à une meilleure protection du droit à la vie.

**Quelles sont les priorités que vous vous êtes fixés dans le cadre de votre mandat ?**

Je vous remercie.

---